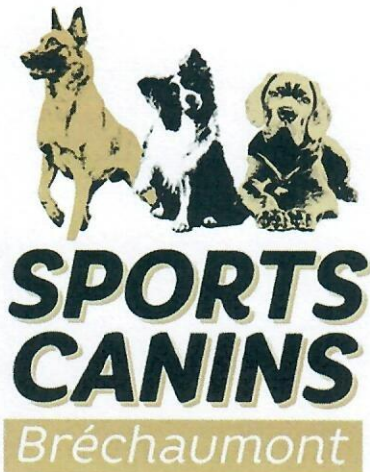


Sports Canins Bréchaumont *Concours Pistage* *Français*



10 et 11 Décembre 2022
Jury : TERRIER Roland / MALAISE Maurice





SPORTS CANINS DE BRECHAUMONT

Id. SCC 4103 – N° HA 4103

Adresse postale :

59 rue du Moulin – 68210 BRECHAUMONT

Tél. : 06 16 54 33 47

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous organisons notre concours annuel de Pistage Français les 10 et 11 Décembre 2022

Les juges retenus : 1 - Mr TERRIER ROLAND
2 - Mr MALAISE MAURICE

Le jour de passage vous sera confirmé par e-mail : le 04 DECEMBRE 2022

Les engagements sont à retourner avant le 03 DECEMBRE 2022 accompagnés de votre règlement à l'ordre de SPORTS CANINS BRECHAUMONT à l'adresse suivante :

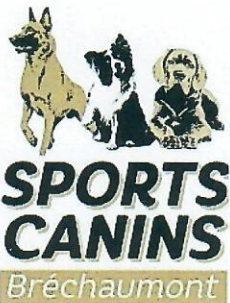
Mr André SCHWOB
59 rue du Moulin
68210 BRECHAUMONT

Renseignements : TEL : 06 09 37 71 10
ou
Mail : andre.schwob@schwob.fr

Dans l'attente de vous accueillir, recevez toutes mes amitiés

Le Président

André SCHWOB



DEMANDE D'ENGAGEMENT CONCOURS PISTAGE FRANÇAIS SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 DECEMBRE 2022

Nom et affixe du chien :

Race :

Numéro du Carnet de Travail :

Nom et Prénom du Conducteur :

N° Licence Conducteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Club : Région :

Cochez la catégorie correspondante :

CSAU	CSAU + BREVET	BREVET	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
16€	30 €	30€	30€	30€	30€

Engagement... €

Réservation Repas + Boisson (IMPERATIF) :x 16€ Samedi ;x 16€ Dimanche,

TOTAL (Engagement + Repas) :€

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR :

- ❖ 3 étiquettes (2 sur leur support + 1 sur la feuille d'engagement)
- ❖ Le règlement de l'engagement
- ❖ La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^{ème} catégorie
- ❖ L'autorisation parentale pour les mineurs
- ❖ Une enveloppe timbrée **ou** votre adresse email pour la confirmation de l'engagement.

**→ Engagement à envoyer à Mr SCHWOB André, 59 rue du Moulin, 68 210 Bréchaumont
AVANT le 03 DECEMBRE 2022**

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causé par lui ou à moi-même de mon propre fait.

1. Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie 2) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n° 2008-582 du 20 juin 2008.

2. Les chiens essorillés, nés après le 28 aout 2008 ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Signature du Président et Cachet du Club :

Signature du Conducteur :